



Jusqu'ou d'éléguer ?  
Jusqu'ou d'éléguer ?

Synthèse

# Définition de la délégation

C'est l'action de confier à quelqu'un ou un groupe de personnes :

une ou plusieurs missions formalisée (s) dans un document unique de délégation, validé par le CA pour les établissements privés ou le Conseil de Surveillance pour les établissements publics.

Elle peut être une délégation de pouvoir ou de signature.

# La délégation est :

un outil de management à dimension variable en fonction :

- de la nature juridique,
- de la taille,
- du niveau d'organisation de l'établissement.

# La délégation est :

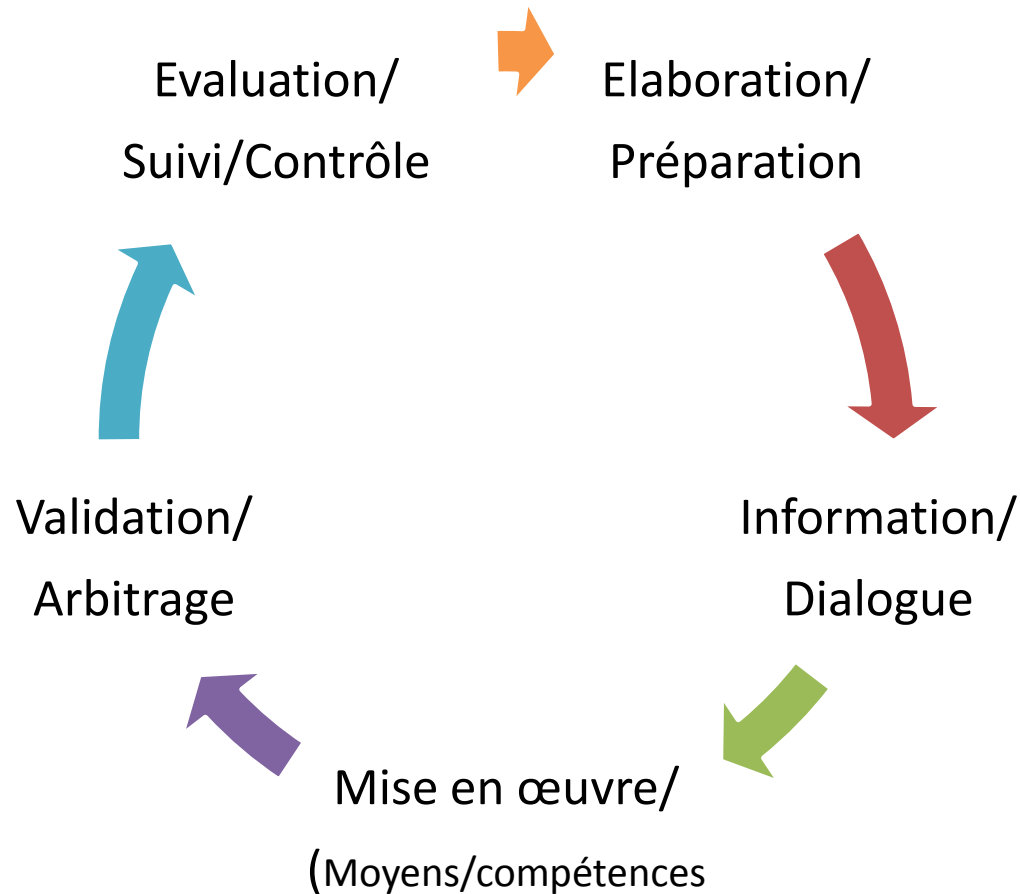
- ✓ un acte de confiance (notion de loyauté)
- ✓ un acte de gestion (compétences reconnues)
- ✓ un acte d'efficience
- ✓ un acte administratif qui doit être formalisé par une délibération du CA

- ✓ un support écrit avec des indications précises sur sa durée, les domaines d'intervention de chacun, les limites de chacun, ...
  
- ✓ Cet acte suppose :
  - une mise à jour en fonction de l'évolution de la structure et de son environnement
  - une coordination du projet associatif avec des points d'étape réguliers sur les orientations stratégiques lors de son élaboration.
  
- ✓ Il répartit les pouvoirs, l'organisation des délégations, le niveau de responsabilité entre le CA et le Directeur.

# Processus décisionnel

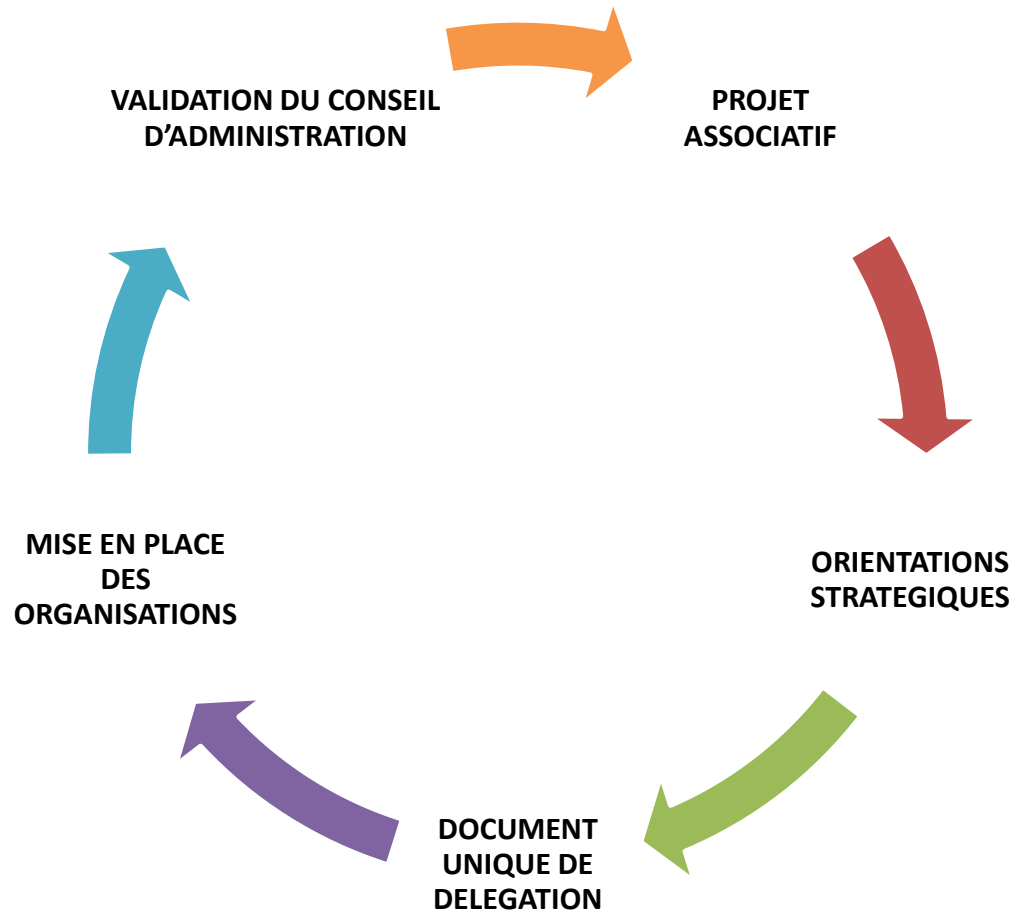
sur les thématiques

du projet d'établissement, des Ressources Humaines, du Budget, du Management,....



# La délégation

- Elle est animée par une dynamique, dans le cadre d'une fonction, autour :



Elle s'exerce dans une dynamique continue,  
elle évolue avec le projet associatif.







# Quelques points de vigilance

- ✓ Une convergence de vue entre le CA et le Directeur qui se matérialise par une feuille de route mise à jour annuellement (respect du projet associatif, définition des orientations stratégiques)
- ✓ Une confiance partagée, basée sur la loyauté, la compétence et la performance
- ✓ Une information continue (dialogue)
- ✓ La définition du rôle, des missions, de la responsabilité, des limites de chacun dans le temps et les domaines d'intervention (construction d'une architecture de la délégation - DUD)
- ✓ Une surveillance et un contrôle régulier (suivi, évaluation des motivations et de la performance du Directeur dans les missions confiées, respect des objets de la délégation...)